

CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint, puis Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune (arrivée à 20h30).

Étaient présents : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, M. TERRIERE Jacques, M. OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, M. DURNERIN Laurent, M. CHOUIN Pierre, M. ROBIN Patrice, Mme LEROUX Marie-Pierre, Mme PHILIP Véronique, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme DEHLINGER Véronique, Mme VEAUDELET Christelle (arrivée à 20h20), Mme FURET Aurélie, Mme AUBRY Solène, M. VANNOOTE Dominique, Mme BELLANGER Gilberte, Mme LAIZET Chantal, M. VORIMORE Yannick.

Était absent : M. PERRUSSEL Michel.

COMPTE-RENDU

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint au Maire, propose de désigner Madame Solène AUBRY comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2021 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur HULAUD propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour relatif à la convention d'entente intercommunale avec les communes de Saint-Hélen et La Vicomté-sur-Rance pour l'emploi d'un conseiller numérique. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

FINANCES

ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE DE DINAN AGGLOMERATION

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finance et Infrastructures, indique que la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique reconnaît un rôle à part entière aux collectivités et à leurs groupements dans la définition de stratégies de la maîtrise de la demande énergétique.

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, Dinan Agglomération a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Pour les aider à relever ce défi énergétique, Dinan Agglomération a mis en place un service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque commune adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Ce service comprend :

- La réalisation du bilan énergétique du patrimoine communal sur les trois dernières années
- Le suivi énergétique annuel personnalisé de la commune
- L'accompagnement de la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des élus et des équipes techniques et la mise en réseau des élus du territoire pour créer une dynamique d'échanges des bonnes pratiques
- La restitution des résultats auprès de la commune.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la Collectivité sur 3 ans minimum
- Une cotisation annuelle pour l'adhésion de 0.42 € / habitant /an

M. OGER précise que l'étude de la performance énergétique du Presbytère, de la Salle des Fêtes et de l'Ecole publique sera réalisée en étudiant les consommations des années 2017-2020.

Madame Gilberte BELLANGER souhaite savoir si cette étude était prévue depuis le début du projet. M. OGER lui indique que les services de la Sous-préfecture ont réclamé ce diagnostic après avoir notifié l'accord de la subvention. Par ailleurs, ce diagnostic ne peut être réalisé par les entreprises sélectionnées, mais par un organisme agréé.

Vu la délibération N° CA-2017-192 du 22 mai 2017 du conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION fixant les modalités d'adhésion pour les communes membres de moins de 10.000 habitants au dispositif de Conseil en Energie Partagé,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide

D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE au service de « Conseil en Energie Partagé ».

D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération.

DE S'ACQUITER de la cotisation annuelle.

DE DESIGNER : Monsieur Yannick VORIMORE, « référent CEP ».

TRAVAUX

EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE PLOUZON

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint au Maire délégué aux Travaux, indique aux membres du Conseil municipal qu'une partie de la rue de Plouzon n'est pas éclairée et qu'il est opportun de profiter des travaux de rénovation de voirie qui vont intervenir en juin pour installer un candélabre supplémentaire dans cette voie.

Le Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor a présenté un projet d'extension de l'éclairage public de la rue de Plouzon, pour un montant estimatif de 5.832€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

La Commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de la Commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3.510 €, montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la Commune sera revu en fonction du coût réel des travaux. Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide*

D'APPROUVER le projet d'extension du réseau d'éclairage public de la rue de Plouzon, d'un montant estimatif de 5.832 € TTC, avec une participation maximale de la Commune de 3.510 €.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

AFFAIRES GENERALES

Mise en place d'un système de réservation du court de tennis

Didier JUIN, Adjoint au Maire délégué aux Affaires générales, Sport, Associations et Animations, présente aux membres du Conseil la proposition de créer une section Tennis pour le Stade Pleudihennais et l'adhésion à l'application TEN'UP mise en place par la Fédération française de Tennis. Cette application permettra la mise en place un système de réservation en ligne du court de tennis. La Commune règlera les 35€ par an nécessaires à l'adhésion au service.

Arrivée de Monsieur le Maire à 20h30. M. HULAUD lui remet la présidence.

FEU D'ARTIFICE DU 14-JUILLET

Monsieur Didier JUIN, Adjoint au Maire délégué aux Affaires générales, Sport, Associations et Animation, informe les membres du Conseil de la volonté, partagée avec les Sapeur-pompiers, d'organiser la Fête nationale, le Samedi 10 juillet 2021, sans repas servi en salle, mais avec un bal et le traditionnel feu d'artifice.

La société EURODROP, qui avait été retenue pour tirer le feu d'artifice de 2020 avant que celui-ci ne soit annulé par les autorités préfectorales, a renouvelé sa proposition de l'année précédente avec un devis au même montant de 4.300 € TTC comprenant les mêmes prestations.

Monsieur le Maire précise que le feu d'artifice ne sera tiré que sous réserve du respect des consignes sanitaires et de la validation par la Préfecture.

Madame Gilberte BELLANGER renouvelle son opposition au principe du feu d'artifice pour des raisons écologiques et économiques. Elle propose d'étudier la possibilité de mutualiser cette animation

avec les communes voisines de SAINT-HELEN et LA VICOMTE-SUR-RANCE en alternant la commune d'une année sur l'autre.

Monsieur le Maire estime la proposition intéressante et indique qu'elle sera soumise aux deux communes voisines.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et une voix contre (Mme BELLANGER),

VALIDE la proposition de la société EURODROP, d'un montant de 4.300 € TTC, pour le tir du feu d'artifice du Samedi 10 juillet 2021, sous réserve des autorisations de l'Etat nécessaires.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le devis et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » POUR 2021

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif « argent de poche » existe depuis plusieurs années au plan national. Il permet de proposer aux jeunes âgés de 16 à 18 ans de petits chantiers, des missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires.

En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30).

L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus.

Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, ...
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...

Le budget prévisionnel de cette action est de 600 € pour 40 missions.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a accueilli 3 jeunes au service Espaces verts en 2017 pour 41 missions, 5 jeunes pour 40 missions en 2018, 5 jeunes pour 40 missions en 2019 et 3 jeunes pour 24 missions en 2020.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

VALIDE le renouvellement de la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE pour 2021, comme énoncé ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les contrats et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

CONVENTION AVEC SAINT-HELEN ET LA VICOMTE-SUR-RANCE POUR L'EMPLOI D'UN CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur Jacques TERRIERE, Adjoint au Maire délégué à la Culture et à la Citoyenneté, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération adoptée le 18 février 2021 par laquelle la Commune a fait acte de candidature, de manière conjointe avec les communes voisines de SAINT-HELEN et LA VICOMTE-SUR-RANCE, pour l'appel à projet concernant le recrutement, la formation et l'accueil d'un conseiller numérique, financé par l'Etat dans le cadre du plan « France Relance ».

Il indique que cette candidature a été retenue par l'Etat et qu'il est désormais nécessaire de conclure une convention d'entente intercommunale entre les communes de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, SAINT-HELEN et LA VICOMTE-SUR-RANCE.

L'objet de cette convention est que les trois communes s'engagent mutuellement à organiser les missions de médiation et d'accueil du Conseiller numérique, cinq jours par semaine, pendant toute la durée du contrat de projet, à savoir 24 mois à compter de la prise de poste du Conseiller numérique.

Les objectifs recherchés par les trois communes sont notamment :

- De réduire la fracture numérique sur notre territoire
- D'accompagner la population dans l'acquisition des compétences numériques de base
- De sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques
- De rendre autonomes les habitants dans la réalisation de démarches administratives en ligne
- D'apporter un service de qualité aux habitants.

Le siège de l'entente intercommunale est fixé à la Mairie de LA VICOMTE-SUR-RANCE. Une commission intercommunale sera mise en place avec la désignation de trois conseillers municipaux par commune, deux titulaires et un suppléant, qui seront désignés par le Conseil municipal.

M. TERRIERE précise qu'un jury de recrutement composé d'élus des trois communes a été mis en place. 200 candidatures ont été reçues pour ce poste et plusieurs candidats seront reçus prochainement par le jury.

M. TERRIERE ajoute que PLEUDIHEN-SUR-RANCE bénéficiera de ce service 97 jours par an sur 188 jours de travail.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5221-1 et L5221-2,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

VALIDE le principe de la convention d'entente intercommunale entre les communes de PLEUDIHEN-SUR-RANCE, SAINT-HELEN et LA VICOMTE-SUR-RANCE pour la médiation et l'accueil d'un Conseiller numérique.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT

Ateliers Atlas de la Biodiversité intercommunale et Plan Climat Air Energie territorial

Monsieur le Maire rappelle que Dinan Agglomération travaille à l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité intercommunale. Des ateliers réunissant des élus de chaque commune sont organisés afin d'identifier les différentes espèces et préparer des axes de travail. Un atelier sera organisé le 28 mai 2021 à Saint-Samson-sur-Rance. Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement, et Madame Gilberte BELLANGER seront présents à cet atelier.

Messieurs OGER et JUIN ont représenté la Commune à l'atelier Plan Climat Air Energie territorial qui s'est déroulé à Quévert le 18 mai. Le PCAET est un "outil d'animation et de coordination de la transition énergétique d'un territoire à l'échelle intercommunale. C'est aussi un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie et de réduire les facteurs de pollution atmosphérique".

Lors de cet atelier, MM. OGER et JUIN ont mis en avant la rénovation des portes et fenêtres de l'Ecole publique qui s'inscrit dans une politique de réduction des consommations énergétiques. M. Le Maire, participant également à cet atelier, a présenté le projet de liaison douce entre le Buet et le Bourg.

INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DES COURS D'EAU (ANNULE ET REMPLACE)

Monsieur Pierre CHOUIN, Conseiller délégué à l'Environnement, rappelle que la Commission locale de l'Eau du SAGE Rance – Frémur – Baie de Beaussais, en partenariat avec les services de la police de l'eau (DDTM 22, Office français de la Biodiversité – antenne 22) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire des cours d'eau sur les communes de son territoire incluses dans le périmètre du SAGE.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise à jour de la cartographie départementale des cours d'eau.

Des sections ont été rajoutées à l'inventaire des cours d'eau réalisé en 2004 par CŒUR Emeraude. Il s'agit des sections tracées en jaune pointillé sur les cartes annexées à la présente délibération : aux lieux-dits :

- La Ville Ger
- Le Pommeret
- La Ville Renaud
- Saint-Méleuc

Ces compléments d'inventaire seront alors intégrés à la cartographie départementale.

La réglementation relative aux cours d'eau s'appliquera à cet inventaire mis à jour.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, moins une abstention (M. Yannick VORIMORE),

VALIDE les compléments tels qu'indiqués ci-dessus d'inventaire rajoutés sur la Commune de Pleudihen-sur-Rance.

AFFAIRES GENERALES

Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

M. le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin. Il sollicite les élus pour assurer des permanences lors de ces scrutins.

INFRASTRUCTURES

Présentation de l'avancement des travaux de l'immeuble centre-bourg

M. Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, présente des photos aux élus de l'avancement des travaux de l'espace restauration situé à l'arrière de l'immeuble centre-bourg. Ce commerce devrait ouvrir début juillet.

DIVERS

Information sur le Groupement hospitalier

M. le Maire indique que son retard est lié à la réunion qui était organisée à Dinan pour l'avenir du Groupement hospitalier et le futur hôpital qui pourrait voir le jour. M. Le Maire précise que cette réunion a surtout été l'occasion d'annoncer la création d'un Comité territorial de Santé et que le nouvel hôpital ne verrait pas le jour avant plusieurs années.

Prochaines réunions :

- Commission Environnement : 17 juin 2021 à 18h30
- Commission Finances : 21 juin 2021 à 18h30

Prochaine réunion du Conseil municipal : Jeudi 24 juin 2021 à 20h, en salle d'honneur de la Mairie

Fin de séance : 21h30